

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 50-360-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 50-360-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 novembre 1926

Numéro JO

n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro

30 novembre 1926

### TEXTE INTÉGRAL

est rapport l'arrêté du 4 novembre 1926 fixant 6,1 l'équivalent du franc-or. L'équivalent du franc-or applicable à la Côte française des Somalis aux taxes télégraphiques est fixé à 6 francs dans les relations télégraphiques internationales et dans les relations franco-coloniales et intercoloniales empruntant, les voies étrangères. Le coefficient réduit 4 est applicable seulement aux télégrammes franco-coloniaux et intercoloniaux empruntant uniquement les voies françaises de télégraphie sans fil.